

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_34

Pour : 26
Contre : 1
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20251017-DEC2025_34-DE

SLOW

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation de la séance du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121.15,
Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 12 juin 2025, établi par le secrétaire de séance et invite l'assemblée à valider ou demander des modifications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

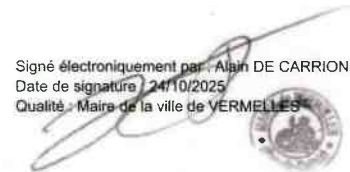
Adopte par 26 voix pour et 1 contre le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET



Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_35

Pour : 27
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
Reçu en préfecture le 24/10/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20251017-DEL2025_35-DE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAUVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Subvention aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer aux associations ci-dessous désignées les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

OCCE Ecole Jules Andrieu : 2 940.00 €
OCCE Ecole du Centre : 2 820.00 €
OCCE ECOLE J. Prin : 1 275.00 €

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET



Signé électroniquement par / Alain DE
CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_36

Pour : 26
Contre :
Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
Reçu en préfecture le 24/10/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20251017-DEL2025_36-DE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Cantine scolaire – Règlement intérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Afin de tenir compte de l'ouverture du nouveau restaurant scolaire à l'école Jules Andrieu, adopte le règlement intérieur de la cantine scolaire, modifié à cet effet.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET

Signé électroniquement par : Alain DE
CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_37

Pour : 27
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20251017-DEL2025_37-DE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Concours des Maisons fleuries – Remise des récompenses

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité a décidé d'organiser à nouveau sur la commune le concours des maisons et jardins fleuris.

A ce titre, elle propose de récompenser les Vermellois qui se sont distingués par le fleurissement de leur habitation ou jardin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition de bons d'achats à la Jardinerie Gamm Vert à Haisnes pour une valeur de 790.00 € répartis comme suit :

2 bons de 100 €
2 bons de 80 €
2 bons de 50 €
4 bons de 30 €
8 bons de 20 €
5 bons de 10 €

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_38

Pour : 27
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX -- M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Achat de bons – Arbre de Noël du Personnel Communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune offre chaque année un cadeau aux enfants du Personnel Communal à l'occasion des fêtes de Noël.

Il propose d'offrir, à chaque enfant jusqu'à 16 ans révolus, un chèque UpCadhoc de 45 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition de 46 bons d'achat de 45 € auprès de « chèque UpCadhoc » à Gennevilliers.

Signale que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal, article 6232.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET



Signé électroniquement par : Alain DE
CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de
VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_39

Pour : 27
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
Reçu en préfecture le 24/10/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20251017-DEL2025_39-DE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAUVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Concours des vitrines de Noël et façades décorées – remise de récompenses

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commission Fêtes et Cérémonies a décidé de renouveler, à l'occasion du Marché de Noël, le concours des vitrines et façades décorées.

Afin de récompenser les commerçants et les particuliers qui se sont distingués par la décoration de leurs vitrines ou de leur habitation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition de bons d'achats auprès de « cheques upcadhoc » à Gennevilliers :

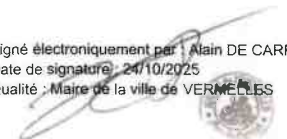
- 2 chèques Upcadhoc de 100.00 €
- 4 chèques Upcadhoc de 75.00 €

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET



Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_40

Pour : 27
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
Reçu en préfecture le 24/10/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20251017-DEL2025_40-DE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRÉSENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Festivités de Noël – Récompenses

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la **Municipalité** a décidé d'organiser, dans le cadre des fêtes de Noël, une parade à laquelle participent des jeunes vermellois.

Afin de récompenser ces jeunes, le conseil municipal,

Décide l'acquisition de 50 chèques CADHOC à 25 € auprès de « Cheque UpCadhoc » à Gennevilliers.

Signale que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal Article 6232.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET



Signé électroniquement par : Alain DE
CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRAIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_41

Pour : 27
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
Reçu en préfecture le 24/10/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20251017-DEL2025_41-DE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Territoires 62 – Compte-rendu d'activités pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 16 août 2007 par laquelle la Ville de Vermelles a confié à Artois Développement devenu Territoires 62, l'aménagement de la ZAC de La Liberté.

A ce titre, Territoires 62 adresse, chaque année, au conseil municipal pour approbation, un compte-rendu d'activités comportant le bilan financier actualisé, l'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année N-1 et les prévisions de l'année en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte-rendu d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2024 relatif à l'aménagement de la ZAC de la Liberté.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET



Signé électroniquement par : Alain DE
CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de
VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_42

Pour : 27
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20251017-DEL2025_42-DE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvic CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Engagement de la commune dans la Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les éléments suivants :

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le cadre de la contractualisation de la Caisse d'Allocations Familiales avec les collectivités. Elle constitue une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet permettant le maintien et le développement des services aux familles du territoire.

La CTG constitue une démarche d'investissement social et territorial favorisant le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès au droit et l'optimisation des interventions de chacun.

Une première CTG couvrant la période 2021-2025 a permis d'engager des réflexions et projets sur 4 quatre thématiques : la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, le logement et l'accompagnement des publics. Une évaluation partagée avec la CAF, les communes et les partenaires en a été faite.

La CTG 2026-2030 est **co-construite** avec l'ensemble des forces-vives concernées sur le territoire : les communes (élus et techniciens), les partenaires institutionnels et associatifs, les habitants. Des ateliers, séminaires et focus-groupes ont rythmé le 1er semestre 2025. Au regard du diagnostic partagé, du projet de territoire « l'agglomération 100 % durable », des priorités de la CAF, du département du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole désormais signataires de cette contractualisation, la CTG 2026-2030 est **proposée** autour de 3 enjeux principaux :

- Les services aux habitants : soutenir et assurer l'accès à une offre de services suffisante et adaptée
- Les jeunes : assurer leur bien-être et leur épanouissement
- La coopération au service d'une plus grande proximité – Développer et coordonner une politique de réseau de territoire

Pour chacune de ces thématiques, et sur la base d'un diagnostic partagé entre la CAF, la CABBALR, le Département du Pas-de-Calais, la MSA, les communes et les partenaires, des enjeux ont été identifiés, qui seront eux-mêmes déclinés dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel 2026-2030.

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20251017-DEL2025_42-DE

Les communes et SIVOM sont invités à s'engager dans cette démarche de Ctg et doivent le formaliser par le biais d'une fiche d'engagement. Cet engagement conditionne le versement des Bonus Territoires et doit donc être réalisé avant le 29/11/2025 pour sécuriser les financements à partir de 2026.

Le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Vu la délibération du conseil communautaire relative à la CTG 2026-2030 en date du 30 septembre 2025.

Vu la Ctg intercommunale

Vu la fiche d'engagement complétée jointe à la délibération

Il est proposé à la commune :

De s'engager, par la signature de la fiche d'engagement annexée à la délibération, à la mise en œuvre de cette Convention Territoriale Globale en fonction des priorités, des enjeux et des moyens de la commune.

D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement avec la CAF

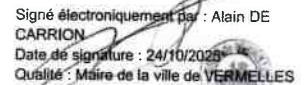
D'autoriser le Maire à signer les différents documents permettant le versement des bonus-territoires et autres aides de la CAF

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET



Signé électroniquement par : Alain DE
CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_43

Pour : 26
Contre :
Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20251017-DEC2025_43-DE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M. Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAUVET-POIBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Cession de la parcelle AH n°299, Rue Victor Hugo à la société Fair Impact

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle AH n°299 d'une superficie de 466 m² située, Rue Victor Hugo.

Il informe que la société Fair Impact Real Estate à Clermont Ferrand souhaite acquérir la parcelle AH 299.

Considérant que la Direction Départementale des Finances Publiques Service du Domaine, par un avis du 27 MARS 2025 estime la valeur initiale du bien à 41 940.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Décide la cession de la parcelle AH n° 299 d'une superficie de 466 m², sise Rue Victor Hugo à la société Fair Impact au prix de 41 940.00 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction.

La rédaction de l'acte de vente sera confiée à Maître Rohart, Notaire à Vermelles. Les frais notariés et taxes consenties à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET

Signé électroniquement par : Alain DE
CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_44

Pour : 27
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
Reçu en préfecture le 24/10/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20251017-DEL2025_44-DE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEUILLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Projet Sensibilis'haie – Charte d'engagement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Fédération Nationale des Chasseurs propose à la commune d'adhérer au projet Sensibilis'haie cofinancé par l'Office Français de la biodiversité, qui consiste à promouvoir et préserver la plantation de haies sur son territoire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement passée avec la Fédération des Chasseurs qui fournira à la commune des kits de plantation prêts à l'emploi en échange d'un engagement de la commune de bonne gestion et de préservation des haies.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET



Signé électroniquement par : Alain DE
CARRION
Date de signature : 24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de
VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2025_45

Pour : 27
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20251017-DEL2025_45-DE

SLO

L'An deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le dix courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – M. Jean-Paul BOCQUILLON - Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M. Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET - M. Vincent LANGLET – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Mme PICAVET-POLBRAT Christine qui a donné procuration à Patricia SALMON
Mme Nathalie DUFOUR qui a donné procuration à Vincent LANGLET
Mme Jennifer CATANZARO HANNA ELIAS qui a donné procuration à Christophe PECQUEUR
Mme Annabelle BIESOLT qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX
Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Karine FLAHAUT
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Anne HERIPRET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Personnel communal – Création d'un poste d'attaché principal

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de la Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Il expose à l'assemblée que suite au prochain départ en retraite de la Directrice Générale des Services, il est nécessaire de créer un emploi d'attaché principal afin de faciliter le remplacement et la prise de fonction de la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la création d'un emploi d'attaché principal.

Le tableau des effectifs fixé par délibération du 14 mars 2025 est modifié comme annexé à la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au Budget de la Commune – Chapitre 012.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Anne HERIPRET



Signé électroniquement par :
Alain DE CARRION
Date de signature :
24/10/2025
Qualité : Maire de la ville de

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2025
Et de la publication le 24 octobre 2025

TABLEAU DES EFFECTIFS
mise a jour le 17/10/2025

Nbre	FILIERE ADMINISTRATIVE	POURVUS	NON POURVUS
2	Attaché Principal(exerçant les fonctions de Directeur Général des Services)	1 Détachement	1
1	Attaché		1
3	Rédacteur principal de 1ère classe	1	2
1	Rédacteur		1
6	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	5	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe		
4	Adjoint Administratif	2	2
	FILIERE CULTURELLE		
1	Assistante du patrimoine	1	
1	Adjoint du patrimoine Ppal 1ère classe		1
	FILIERE ANIMATION		
1	Animateur principal 1ère classe	1	
1	Animateur principal 2ème classe		1
1	Animateur		1
	Adjoint d'animation principal 1ère classe		
	Adjoint d'animation Principal 2ème classe		
	POLICE MUNICIPALE		
1	Brigadier chef de police municipale	1	
1	Gardien-Brigadier		1
	FILIERE SOCIALE		
1	Agent social	1	
	FILIERE MEDICO SOCIALE		
	Educateur de Jeunes Enfants		
1	Educateur de Jeunes Enfants principal		1
1	Educateur de Jeunes Enfants Classe exceptionnelle	1	
1	Auxiliaire de puériculture	1	
2	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe		2
1	Assistant socio Educatif 1ère classe		1
1	assistant socio Educatif de classe exceptionnelle	1	
	A.S.E.M. Principal de 2ème classe		
	ASEM Principal de 2ème classe TNC		
2	A.S.E.M. Principal de 1ère classe	2	
1	A.S.E.M Principal de 1ère classe TNC	1	
	FILIERE TECHNIQUE		
	ATELIER MUNICIPAL		
1	Technicien Principal territorial		1
2	Technicien Territorial	1	1
3	Agent de maîtrise Principal	1	2
	Agent de Maîtrise		
4	Adjoint Technique Principal 1ère classe	3	1
4	Adjoint Technique Principal 2ème classe	3	1
8	Adjoint Technique	5	3
1	Adjoint technique TNC	1	
	PERSONNEL DE SERVICE ET ECOLES		
1	Adjoint technique principal de 1ère classe TC	1	
3	Adjoint technique principal de 2ème classe TC		3
	Adjoint technique TC		
1	Adjoint technique principal de 1ère classe TNC		1
2	Adjoint technique principal de 1ère classe TNC	1	1
1	Adjoint technique principal de 2ème classe TNC		1
*	Adjoint technique principal de 2ème classe TNC		*
2	Adjoint technique TNC	2	
1	Adjoint technique TNC		1
	PERSONNEL DU MULTIACCUEIL		
3	Adjoint technique TC	3	
2	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1
2	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1
76		42	34

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250602-DEC2025_18-CC

DEC2025_18

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par
délibération du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Vu la proposition de la société CACIC à Saint Avertin

Objet : Mise à disposition d'un catalogue de référencement – Commandes de fournitures et prestations connexes inférieures à 40 000 € HT

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société CACIC à Saint Avertin un contrat de mise à disposition de catalogue de référencement pour les fournitures et prestations de services connexes inférieures à 40 000 € HT.

ARTICLE 2 : Le présent contrat ne donne pas lieu à paiement à la CACIC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 2 juin 2025
Le Maire,
A DE CARRION


Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 02/06/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 2 juin 2025
Et de la publication le 2 juin 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC2025_19

Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250606-DEC2025_19-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant qu'à l'issue de la consultation en Marché à procédure adaptée lancée le 10 mars 2025 pour l'équipement cuisine et le mobilier de salle du futur restaurant scolaire de l'école Jules Andrieu, l'analyse des offres a permis de retenir les propositions les plus intéressantes pour la commune.

Objet : MAPA Equipement de cuisine et mobilier de salle du restaurant scolaire de l'école Jules Andrieu

DECIDE

ARTICLE 1 : Les lots du Marché d'équipement de cuisine et mobilier de salle du restaurant scolaire de l'école Jules Andrieu sont attribués commue suit :

- Lot 1 : Equipement de cuisine - Entreprise HDC à Watrelos pour un montant HT de 57 909.80 €
- Lot 2 : Mobilier de salle – Entreprise ADM à RONCQ pour un montant HT de 6 962.40 €.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 6 juin 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Signé électroniquement par : Alain DE
CARRION
Date de signature : 06/06/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 juin 2025
Et de la publication le 6 juin 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC2025_20

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250613-DEC2025_20-CC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par
délibération du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Vu la délibération du 11 mars 2022 fixant le loyer des appartements sis 137 Rue
Lamendin, appartenant à la commune.

Objet : Location d'un appartement, 137 Rue Lamendin

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est attribué une location de l'appartement situé 137 Rue Lamendin à
Monsieur Aurélien Desfrancois à compter du 15 juin 2025.

ARTICLE 2 : Le loyer est fixé à 570.70 €. Il sera révisé, chaque année, en fonction de l'indice
de référence des loyers.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors
de la prochaine réunion.

Vermelles, le 13 juin 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 18/06/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2025
Et de la publication le 13 juin 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRAIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC2025_21

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250627-DEC2025_21-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 mars 2023 autorisant la mise en place d'une convention PUP (Projet Urbain Partenarial) avec la société SCCV Vermelles Nelson Mandela pour le projet de construction de 47 logements locatifs, rue Florent Evrard.

Objet : Avenant n° 1 à la convention PUP (Projet Urbain Partenarial) pour la construction de 47 logements locatifs par la SCCV Vermelles Nelson Mandela

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société SCCV Vermelles Nelson Mandela un avenant n° 1 à la convention PUP ayant pour objet de modifier le montant de l'extension du réseau électricité facturé par ENEDIS.

ARTICLE 2 :

L'article 1 de la convention PUP est modifié comme suit :

La commune de Vermelles s'engage à réaliser les équipements suivants : Extension du réseau électricité : contribution établie par ENEDIS le 26/03/2025 et dont le montant s'élève à 38 522.18 € HT soit 46 262.62 € TTC.

L'article 3 de la convention PUP est modifié comme suit :

La société SCCV Vermelles Nelson Mandela s'engage à verser à la commune le montant du coût de l'équipement public prévu à l'article 1 nécessaire aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier. En conséquence, le montant de la participation à la charge de la SCCV Vermelles Nelson Mandela s'élève à 38 522.18 € HT soit 46 262.62 € TTC.

Les dépenses liées aux travaux feront l'objet d'une récupération par la commune du FCTVA.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 27 juin 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 27/06/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27 juin 2025
Et de la publication le 27 juin 2025

EPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVVIN

COMMUNE DE
VERMELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE**

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 002-216208462-20250707-DEC2025_22-CC

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par
délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant qu'il convient de confier à un bureau d'études une mission d'assistance à maîtrise
d'ouvrage concernant le projet de rénovation du Monument aux Morts,
Vu la proposition du bureau d'études Audit Conseil à Mazingarbe

DEC2025_22

Objet : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Rénovation du Monument aux Morts

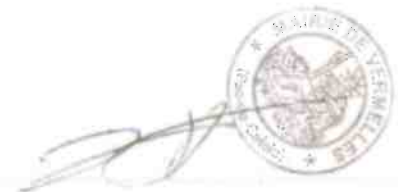
DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec le bureau d'études Audit Conseil à Mazingarbe un contrat
d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement dans le projet communal de rénovation
du Monument aux Morts.

ARTICLE 2 : Le montant prévisionnel de la mission s'élève à 1 764,00 TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de
la prochaine réunion.

Vermelles, le 7 juillet 2025
Le Maire,
A DE CARRION



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7 juillet 2025
Et de la publication le 7 juillet 2025

EPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 062-216208462-20250707-DEC2025_23-CC

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par
délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu la délibération du 7 octobre 2022 approuvant le contrat de maintenance des logiciels
gestion financières et gestion des ressources humaines, passé avec la société AFI à Lognes

DEC2025_23

Objet : Avenant n° 1 au contrat de maintenance des logiciels gestion financière et
gestion des ressources humaines

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société AFI à Lognes un avenant n° 1 au contrat de
maintenance des logiciels gestion financière et gestion des ressources humaines ayant pour objet
l'hébergement d'une tranche supplémentaire de 10 gigaoctets.

ARTICLE 2 : Le montant annuel de l'avenant s'élève à 100.00 € HT

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de
la prochaine réunion.

Vermelles, le 7 juillet 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Signé électroniquement par : Aïeln DE CARRION
Date de signature : 07/07/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7 juillet 2025
Et de la publication le 7 juillet 2025

EPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250709-DEC2025_24-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la commande publique
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Considérant qu'à l'issue de la consultation lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture des repas pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs sans hébergement d'été et des petites vacances scolaires, l'analyse des offres a permis de retenir la proposition de la société Lys Restauration à Lys lez Lannoy

DEC2025_24

Objet : Marché de fourniture des repas pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs sans hébergement d'été et petites vacances

DECIDE

ARTICLE 1 : Le marché de fournitures des repas pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs est attribué à la société Lys Restauration à Lys Lez Lannoy comme suit :

- Prix du repas enfant : 2.71 € HT
- Prix du repas adulte : 3.18 € HT
- Forfait personnel : 5 752.57 € HT – Forfait mensuel sur 11 mois
- Forfait mensuel produits d'entretien et lessiviels : 234.54 € HT

ARTICLE 2 : Le présent contrat a une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2025. Il sera renouvelable 2 fois.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 9 juillet 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Signé électroniquement par : Alain DE
CARRION
Date de signature : 09/07/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 9 juillet 2025
Et de la publication le 9 juillet 2025

EPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVVIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Envoyé en préfecture le 29/07/2025
Reçu en préfecture le 29/07/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250701-DEC2025_25_1-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par
délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant que la ville de Vermelles propose un feu d'artifice dans le cadre de la
commémoration la Libération de Vermelles.
Vu la proposition de la Société Régie Fête Pyrotechnie à Harnes

DEC2025_25.1

Objet : Spectacle pyrotechnique sur le site du Grand Marais de Vermelles

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est confié à la société Régie Fête Pyrotechnie à Harnes la réalisation et le tir
d'un feu d'artifice sur le site du Marais de Vermelles le 30 août 2025.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève 5 000.00 HT soit 6 000.00 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors
de la prochaine réunion.

Vermelles, le 1^{er} juillet 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 29/07/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 1er juillet 2025
Et de la publication le 1^{er} juillet 2025

EPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 19/08/2025
Reçu en préfecture le 19/08/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250819-DEC2025_26-CC

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par
délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu la délibération du 11 mars 2022 fixant le loyer des appartements sis 137 rue Lamendin
appartenant à la commune

DEC2025_26

Objet : Location d'un appartement 137 Rue Lamendin

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est attribué une location, de l'appartement sis 137 rue Lamendin à Monsieur
SERON Vincent à compter du 15 août 2025.

ARTICLE 2 : Le loyer mensuel est fixé à 789.02 €. Il sera révisé chaque année en fonction de
l'indice de référence des loyers.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors
de la prochaine réunion.

Vermelles, le 19 Août 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 19 août 2025
Et de la publication le 19 août 2025

EPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Envoyé en préfecture le 19/08/2025
Reçu en préfecture le 19/08/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250819-DEC2025_27-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par
délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu la délibération du 25 mars 2007 relative aux baux de location des logements
appartenant à la commune
Vu la décision du 18 juillet 2019 attribuant la location du logement situé 204 rue Lamendin
à Monsieur Jean-Louis Levoy
Considérant qu'il convient de renouveler le bail de location

DEC2025_27

Objet : Location d'un logement 204 rue Lamendin à Vermelles

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est attribué la location du logement situé 204 rue Lamendin à M. Jean-Louis
Levoye à compter du 1^{er} Août 2025.

ARTICLE 2 : Le loyer mensuel est fixé à 306.88 €. Il sera révisé chaque année en fonction de
l'indice de référence des loyers.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors
de la prochaine réunion.

Vermelles, le 19 Août 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 19 août 2025
Et de la publication le 19 août 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Envoyé en préfecture le 27/08/2025
Reçu en préfecture le 27/08/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250827-DEC2025_28-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant que la ville de Vermelles propose une animation musicale à l'occasion du banquet des aînés
Vu la proposition de DGPA Production à Marquette lez Lille

DEC2025_28

Objet : Organisation d'une animation musicale : Goûter des aînés

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société DGPA à Marquette lez Lille un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'une animation musicale le dimanche 5 octobre 2025 à l'occasion du banquet des aînés.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 345,97 € HT soit 365 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 27 août 2025
Le Maire,
A DE CARRION


Signé électroniquement par : Alan DE CARRION
Date de signature : 27/08/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27 août 2025
Et de la publication le 27 août 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 27/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250827-DEC2025_29-CC

DEC2025_29

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par
délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant que la ville de Vermelles propose une animation musicale à l'occasion du goûter
des aînés
Vu la proposition de la société ROSS'Events à Toufflers

Objet : **Organisation d'une animation musicale : Goûter des aînés**

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société ROSS'Events à Toufflers un contrat de cession de
droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'une animation musicale
le lundi 8 septembre 2025 à l'occasion du goûter des aînés.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 426.54 € HT soit 450.00 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors
de la prochaine réunion.

Vermelles, le 27 août 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 27/08/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27 août 2025
Et de la publication le 27 août 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC2025_30

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20250827-DEC2025_30-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de se faire assister dans le domaine de la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Vu la proposition de la société CAP Paysage à Aix Noulette

Objet : Convention relative à l'assistance juridique dans le cadre de la réglementation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société CAP Paysage à Aix Noulette un contrat d'assistance juridique en matière de réglementation sur la publicité extérieure.

ARTICLE 2 : Le montant de la rémunération forfaitaire annuelle est de 3 400.00 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 27 août 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27 août 2025
Et de la publication le 27 août 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRAIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC2025_31

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 29/08/2025
Publié le
ID : 052-216208462-20250828-DEC2025_31-CC

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Vu la décision du 6 juin 2025 attribuant les lots du Marché à procédure adaptée pour l'équipement de la cuisine et mobilier de salle du restaurant scolaire de l'école Jules Andrieu

Objet : MAPA Equipement de cuisine et mobilier de salle du restaurant scolaire de l'école Jules Andrieu : Avenant n° 1 – Lot 1

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société HDC à Wattrelos un avenant n° 1 au Marché d'équipement de cuisine et mobilier de salle du restaurant scolaire de l'école Andrieu – Lot 1 ayant pour objet le remplacement de matériel (lave-vaisselle à capot standard par un lave-vaisselle équipé d'un condensateur à buées.

ARTICLE 2 : Le montant de l'avenant n° 1 est de 1 678.10 € HT.

ARTICLE 3 : L'avenant est strictement limité à son objet. Toutes les dispositions du Marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 28 août 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 28/08/2025
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 28 août 2025
Et de la publication le 28 août 2025